

CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE DE FONDS

Je soussigné : Maître Maxime BOULONGNE agissant en qualité de notaire,

CERTIFIE et ATTESTE que l'étude notariale SELAS DEMAY ET BOULONGNE est dépositaire de la somme de MILLE EUROS (1 000,00 EUR) représentant la totalité des versements effectués par les souscripteurs du capital en numéraire en vue de la constitution d'une société devant présenter les caractéristiques suivantes :

■ forme sociale : SAS,

■ dénomination : A.L.R HOLDING,

■ siège social : SEUX (80540) 4 impasse du Château,

■ capital social : 1 000,00 EUR,

■ objet social : - la prise de participations, directes ou indirectes, dans toutes sociétés ou entités, de quelque forme juridique que ce soit, notamment celles constituant le patrimoine professionnel des associés ; - la participation active à la conduite de la politique du groupe ainsi formé, la définition de sa stratégie et le contrôle de ses filiales, notamment par l'exercice de mandats sociaux ; - la fourniture, à titre habituel et prépondérant, de prestations de services administratifs, comptables, financiers, juridiques ou de conseil en gestion au profit des sociétés du groupe ; - l'octroi de tous prêts, avances en compte courant, garanties ou sûretés au profit des sociétés du groupe ou des associés ; - l'acquisition, la souscription, la détention, la gestion et la cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales, actions, obligations et instruments financiers ; - et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, le développement ou la transmission au sein du cercle familial. ,

CONSTATE la réalité des souscriptions ainsi que la concordance entre les versements et les sommes indiqués sur la liste des souscripteurs annexée au présent certificat.

Fait à AMIENS le 23 juillet 2026

